**Ce document est un modèle de sous-contrat   
que le coordinateur peut établir avec ses partenaires,   
afin de régir les règles internes du partenariat.**

**Il s’agit d’un exemple. Les bénéficiaires sont libres de l’adapter.**

**L’Agence ne garantit pas l’exhaustivité des clauses nécessaires d’inclure dans ce type d’accord.**

En complément nous vous formulons les conseils suivants, certaines rubriques apparaissant comme indispensables à ce type de document :

* Rappel des **objectifs du projet**
* Tâches : copie du **plan de travail** indiquant les activités et les responsabilités du partenaire
* Le **budget** qui lui est alloué pour mettre en œuvre ses activités
* La **période de validité** du sous-contrat : il est de la responsabilité exclusive du coordinateur d’assurer une pleine contribution des partenaires du projet en phase de clôture ou de contrôle. Pour cela, nous recommandons un sous-contrat incluant à minima 4 mois post période éligibilité des coûts (4 mois après la fin du projet).
* **Provisions financières** : modalité de versement des avances, échéance des reportings (pas uniquement financiers, mais principalement des preuves de réalisation).

Attention : exigez de chaque partenaire qu’il vous communique une copie des justificatifs.

* Par ailleurs, le **coordinateur doit être en mesure de fournir toute pièce justificative demandée**, y compris concernant ses partenaires, dans le cadre d’un audit ou d’une quelconque demande d’information.
* Méthodes de **collaboration** : rappel des règles de communication entre les partenaires
* Un **calendrier des rapports** **d’étape** à rendre
* Les dates des **réunions** de projet
* Les cas de **litige et la juridiction** qui peut être saisie (attention l’Agence n’interviendra jamais)
* Un **glossaire** des termes clés utilisés au cours du projet traduits dans toutes les langues du partenariat

|  |
| --- |
| LOGO DU PROJET SI NÉCESSAIRE |

**CONVENTION DE SUBVENTION pour un :**

**projet à bénéficiaires multiples dans le cadre du programme ERASMUS+.**

**NUMÉRO DE LA CONVENTION - [< numéro du projet >]**

|  |
| --- |
| MODÈLE DE CONTRAT ENTRE LE COORDINATEUR ET LE PARTENAIRE[[1]](#footnote-1) |

Le présent contrat régit les relations entre :

***[coordonnées complètes du Coordinateur,   
appelé ci-après "le Coordinateur", représenté par (coordonnées complètes) ],***

d'une part,

et

[***coordonnées complètes du Partenaire,   
dénommé ci-après "le Partenaire", représenté par (coordonnées complètes) ],***

d'autre part,

Qui sont convenus de ce qui suit :

**Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

1. L'AN a décidé d'accorder une subvention, selon les termes et conditions définis dans la convention de subvention, et les autres Annexes de la Convention, pour le Projet intitulé [insérer le titre du Projet ] ("le Projet") dans le cadre de l'Action Clé 2 du Programme Erasmus+ : Partenariats simplifiés ou Partenariats de coopération. Le Coordinateur et le Partenaire s'engagent à réaliser le projet tel que défini dans l'Annexe 1 du contrat.
2. Le présent contrat règle les relations entre les parties, ainsi que leurs droits et obligations respectifs en ce qui concerne leur participation au projet [< titre du projet >] dans le cadre de l'accord n° [< numéro du projet >] passé entre l'Agence nationale et le coordinateur.
3. La subvention maximale du projet pour la période contractuelle visée par la convention n° 202x-xxxx, est de [le montant mentionné à la partie 3. Subvention de la convention n° 202x-xxxx] EUR.

**Article 2 - ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION ET DUREE**

1. L'accord entre en vigueur à la date de la signature de la dernière partie.

2. Le projet se déroulera du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa, tous deux inclus. Il s'agit de la période d'éligibilité des coûts.

**Article 3 - OBLIGATION DU COORDINATEUR**

Le coordinateur s'engage :

1. à prendre toutes les mesures nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la bonne gestion du programme de travail défini dans le présent contrat et dans ses annexes, conformément aux objectifs du projet tels que définis dans l'accord conclu entre **l'Agence nationale** et le **coordinateur** ;

2. d'envoyer au **Partenaire** une copie **de l'Accord** [<projet n°>] et de ses annexes, conclu avec l'Agence nationale, des différents rapports et de tout autre document officiel concernant le projet ;

3. de notifier et de fournir au **Partenaire** toute modification apportée à la Convention n° [<projet n°>] conclue avec l'Agence nationale ;

4. définir avec **le Partenaire** le rôle et les droits et obligations des deux parties, y compris ceux concernant l'attribution des droits de propriété intellectuelle ;

5. se conformer à toutes les dispositions de la **convention** n° **[<projet n°>]** liant le **Coordinateur** à **l'Agence nationale**.

**Article 4- OBLIGATION DU PARTENAIRE**

Le Partenaire s'engage :

1. à prendre toutes les mesures nécessaires pour préparer, exécuter et gérer correctement le programme de travail défini dans le présent contrat et dans ses annexes, conformément aux objectifs du projet tels que définis dans la **convention** n° [<projet n°>] conclu entre **l'Agence nationale** et le **coordinateur** ;

2. se conformer à toutes les dispositions de la **convention** n° [<projet n°>] liant le **Coordinateur** à **l'Agence** **nationale** ;

3. à communiquer au **coordinateur** toute information ou document requis par ce dernier et nécessaire à la gestion du projet ;

4. assumer la responsabilité de toutes les informations communiquées au **coordinateur**, y compris le détail des coûts réclamés et, le cas échéant, les dépenses inéligibles ;

5. définir avec le **coordinateur** le rôle et les droits et obligations des deux parties, y compris ceux concernant l'attribution des droits de propriété intellectuelle.

**Article 5 - DISSEMINATION**

1. **Le partenaire mentionne le soutien financier reçu dans le cadre du Programme Erasmus+** dans tout document diffusé ou publié, dans tout produit ou matériel réalisé grâce au soutien financier, et dans toute déclaration ou interview donnée, conformément aux lignes directrices en matière d'identité visuelle fournies par la Commission européenne.

2. La reconnaissance est suivie d'un avertissement indiquant que le contenu de la publication **relève de la seule responsabilité de l'éditeur et que la Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait de ces informations.**

**Article 6 - FINANCEMENT DE L'ACTION**

1. Le montant total des dépenses à engager par le partenaire pour la période couverte par le présent contrat est estimé à [...] EUR. Le budget détaillé du partenaire est décrit dans les annexes du présent contrat (annexe a).

**Article 7 - PAIEMENTS**

1. Le **coordinateur** s'engage à effectuer les paiements relatifs à l'objet du présent contrat au **Partenaire** en fonction de la réalisation des tâches et selon le calendrier suivant :

1er paiement : **[...] EUR**   
Une première avance en Euros ........... soit .... % de la subvention dans les 30 jours suivant la réception du paiement initial de l'Agence nationale.

2ème paiement : **[...] EUR**   
Une deuxième avance en Euros .......... soit .... % de la subvention à la réception des formulaires de demande accompagnés des pièces justificatives et des résultats convenus dans le programme de travail. Le bénéficiaire se réserve le droit de ne pas verser cette deuxième avance si le rapport du partenaire au coordinateur est soumis après la date limite mentionnée à l'article 9 du présent contrat, c'est-à-dire ......./......./........

3ème paiement : **[...] EUR**

Paiement final : **[...] EUR**

Le solde jusqu'à ...% sera payé une fois que les accords contractuels du partenaire auront été entièrement respectés et que toutes les pièces justificatives nécessaires auront été reçues. Le bénéficiaire se réserve le droit de retenir le solde et d'exiger le remboursement des montants déjà versés si le rapport est présenté après le délai mentionné à l'article 4.2.1 du présent contrat, c'est-à-dire ......./......./.......

2. Tous les paiements seront considérés comme des avances dans l'attente de l'approbation explicite par **l'Agence nationale** du rapport final, y compris l'approbation de l'éligibilité des activités, le relevé des coûts correspondant (le cas échéant) et l'évaluation de la qualité des résultats du projet.

**Article 8 - COMPTE BANCAIRE**

***(références du compte bancaire ouvert au nom du partenaire sur lequel seront versés les fonds alloués au partenaire).***

**Article 9 - SOUMISSION DES RAPPORTS ET AUTRES DOCUMENTS**

1. Le Partenaire fournit au **coordinateur** toute information et tout document nécessaire à l’élaboration du rapport périodique, le cas échéant, et , si nécessaire , les copies de toutes les pièces justificatives complétées et signées par le représentant légal au plus tard le ***[date appropriée]***.

2. Le Partenaire fournit au **coordinateur** toute information et tout document requis pour la préparation du rapport final et, le cas échéant, les copies de toutes les pièces justificatives nécessaires complétées et signées par le représentant légal au plus tard le [***date******appropriée****].*

**Article 10 - SUIVI, VÉRIFICATIONS ET AUDITS**

1. Le partenaire fournit sans délai au **coordinateur** toute information que ce dernier peut lui demander concernant la réalisation du programme de travail faisant l'objet du présent contrat.

2. Le Partenaire met à la disposition du **coordinateur** tout document permettant de vérifier que le programme de travail susmentionné est ou a été exécuté.

3. Les obligations décrites à l'article 25 (contrôles, audits et évaluation) de la convention n° 202x-xxxx s'appliquent au coordinateur et au partenaire.

**Article 11 - RESPONSABILITE**

1. Chaque partie contractante dégage l'autre de toute responsabilité civile en ce qui concerne les dommages résultant de l'exécution de la présente convention, subis par elle-même ou par son personnel, dans la mesure où ces dommages ne sont pas dus à une négligence grave ou intentionnelle de l'autre partie ou de son personnel.

2. Le partenaire protège l'Agence nationale, le coordinateur et leur personnel contre toute action en réparation de dommages subis par des tiers, y compris le personnel du projet, du fait de l'exécution du présent contrat, dans la mesure où ces dommages ne sont pas dus à une négligence grave ou intentionnelle de l'Agence nationale, du bénéficiaire ou de leur personnel.

**Article 12 - RÉSILIATION DU CONTRAT**

1. Le **coordinateur** peut décider de mettre fin à la convention si le **partenaire** s'est acquitté de manière insuffisante ou a manqué à l'une des obligations contractuelles, pour autant que cela ne soit pas dû à un cas de force majeure, après que la notification au **partenaire** par lettre recommandée soit restée sans effet pendant un mois.

2. Le Partenaire notifie immédiatement au **coordinateur**, en fournissant toutes les informations utiles, tout événement susceptible de porter préjudice à l'exécution du présent contrat.

**Article 13 - CLAUSE DE JURIDICTION**

1. A défaut de règlement amiable, les Tribunaux de [***siège social du coordinateur***] sont seuls compétents pour statuer sur tout litige entre les parties contractantes relatif au présent contrat.

2. La loi applicable au présent contrat est la loi française.

**Article 14 - ACCORDS COMPLÉMENTAIRES**

Les modifications du présent contrat ne peuvent être apportées que par un avenant écrit signé au nom de chacune des parties par les signataires du présent contrat. Aucun accord oral ne peut lier les parties à cet effet.

***[Annexes***

1. ***Budget détaillé relatif aux activités du Partenaire (coûts associés aux activités).***
2. ***Description des tâches du partenaire telles qu'indiquées dans le formulaire de candidature.***

***c) Copie de l'accord n° 202x-xxxx entre le coordinateur et l'Agence nationale incluant les annexes I - Description de l’action, liste des autres bénéficiaires et budget prévisionnel de l’action et II - Règles spécifiques]***

Fait à.............................................................., en deux exemplaires.

|  |  |
| --- | --- |
| Pour le **Coordinateur**, | Pour le **Partenaire**, |
| Le représentant légal  (nom et fonction) | Le représentant légal  (nom et fonction) |
| [signature] | [signature] |
| [date] | [date] |

1. Le coordinateur a le droit d'ajouter d'autres clauses à celles indiquées ici. [↑](#footnote-ref-1)